



25ÈME CONGRÈS DES
CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
NATURELLEMENT FONCIER !

ANGERS - DU 26 AU 29 NOVEMBRE 2025



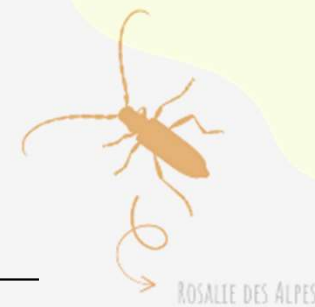
LA PHILANTHROPIE AU CHEVET DU FONCIER

28 NOVEMBRE 2025

ATELIER N° 20



Déroulé



- Les donations et legs pour les nuls – ce qu’il faut savoir et retenir
Intervenants – Maître Salvetas et Maître Gueguen, notaires
- L’action de la fondation ENF en matière de donation et legs
Intervenante : Julie Babin, Fondation Espaces naturels de France
- Les bonnes pratiques en matière de financement participatif
Intervenante : Sandrine Poirier, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
- Comment un partenariat national peut venir soutenir des projets territoriaux, l’exemple de la Fondation du patrimoine
Intervenante – Julie James Fondation du Patrimoine
- Synthèse – Pierre Mossant Conservatoire d’espaces naturels Auvergne





Savoir recevoir pour conserver





Qu'est-ce qu'une libéralité ?

Définition

Acte par lequel une personne dispose gratuitement de ses biens au profit d'une autre

Deux catégories

Les donations (entre vifs) et les legs (testamentaires)

Caractère gratuit

Intention libérale + appauvrissement du disposant avec enrichissement du bénéficiaire



Les donations : principe d'irrévocabilité

La donation est un acte par lequel le donateur se dépouille **actuellement et irrévocablement** de la chose donnée (C. civ. art. 894). 894).

Irrévocabilité renforcée

Condition de validité : le donateur ne peut reprendre le bien ni modifier l'étendue de la donation

Biens présents uniquement

On ne peut donner que des biens présents, à l'exclusion des biens futurs

Clauses compatibles

Donation avec réserve d'usufruit et droit de retour conventionnel sont autorisés



Causes légales de révocabilité

Inexécution des charges

Si la charge était la cause déterminante de la donation et que l'inexécution est grave

Action en justice nécessaire (art. 956)

Prescription quinquennale

Ingratitude du donataire

Cas limitatifs (art. 955 955) :

- Attentat à la vie du donateur
- Refus d'aliments
- Sévices, délits, injures graves

Décision judiciaire obligatoire

Survenance d'enfant

Si le donateur n'avait aucun descendant au moment de la donation

Enfant biologique ou adopté (adoption plénière)

Exception : donations entre époux



Formalisme des donations

01

Acte notarié obligatoire

Sous peine de nullité (C. civ. art. 931).

Exceptions : dons manuels, donations indirectes et déguisées

02

Signature des parties

Présence effective non nécessaire.

Procuration possible mais doit être notariée (parallélisme des formes)

03

Droits de préemption

Donation à un tiers ou parent éloigné soumise soumise au droit de préemption urbain, Safer, Safer, ENS selon les cas



Les trois types de legs



Legs universel

Disposition de l'ensemble des biens
biens au profit du légataire. Vocation
Vocation à recueillir l'universalité du
du patrimoine (art. 1003)



Legs à titre universel

Quote-part de la succession : fraction
arithmétique, tous les immeubles,
tous les meubles, ou usufruit de tous
les biens (art. 1010)



Legs particulier

Caractère résiduel : tout legs qui n'est ni universel ni à titre universel. Porte sur des
Porte sur des biens déterminés ou déterminables





L'option successorale

Les legs produisent effet au décès du testateur, s'ils ne sont pas caducs et si les légataires les acceptent.

1

Légataires universels et à titre universel

Trois options : acceptation pure et simple, acceptation à concurrence de l'actif net, ou renonciation

2

Légataires particuliers

Deux options uniquement : acceptation pure et simple ou renonciation. Non tenus du passif successoral

Point important : Les légataires ont la faculté de cantonner leur émolument, contrairement aux héritiers ab intestat.



Délivrance de legs



Reconnaissance du titre

Formalité qui fait acquérir au légataire la qualité de successeur saisi. Tout légataire non saisi doit y procéder (art. 1011 et 1014)



Demande aux héritiers

Legs universel : aux héritiers réservataires. Legs à titre universel et particulier : aux réservataires, à défaut aux légataires universels, puis aux héritiers légaux



Forme de la délivrance

Aucune condition de forme. Peut être expresse (acte authentique ou privé) ou tacite (exécution volontaire). Acte notarié nécessaire pour immeubles



Réductibilité des legs

La réduction des libéralités n'est pas automatique : elle doit être demandée par les par les héritiers réservataires après acceptation de la succession (C. civ. art. 921). 921).

1

Obligation du notaire

Informé chaque héritier réservataire de son droit de demander la réduction
réduction des libéralités excédant la quotité disponible

2

Opérations préalables

Formation de la masse de calcul et imputation pour révéler quelles libéralités
sont réductibles

3

Renonciation possible

Les héritiers peuvent renoncer à l'action en réduction. Information
individuelle obligatoire depuis novembre 2021

Missions du notaire



Sous l'angle civil

- Interrogation du fichier des dernières volontés
- Vérification de la validité du testament
- Confirmation de la dévolution successorale
- Actes de notoriété et attestations de propriété
- Dépôt de testament et délivrance de legs
- Inventaire du mobilier si nécessaire
- Acte de partage des biens

Sous l'angle fiscal

- Établissement de la déclaration fiscale de succession
- Dépôt dans les 6 mois du décès
- Indication de la valeur des actifs et passifs
- Calcul des droits de mutation à titre gratuit
- Gestion des acomptes si nécessaire

Attention : Intérêt de retard de 0,20% par mois après 6 mois





ROSALIE DES ALPES

L'ACTION DE LA FONDATION ESPACES NATURELS DE FRANCE EN MATIÈRE DE DONATION ET LEGS



FEUILLE DE FRÊNE



ROSALIE DES ALPES

LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF



FEUILLE DE FRÊNE

Définition

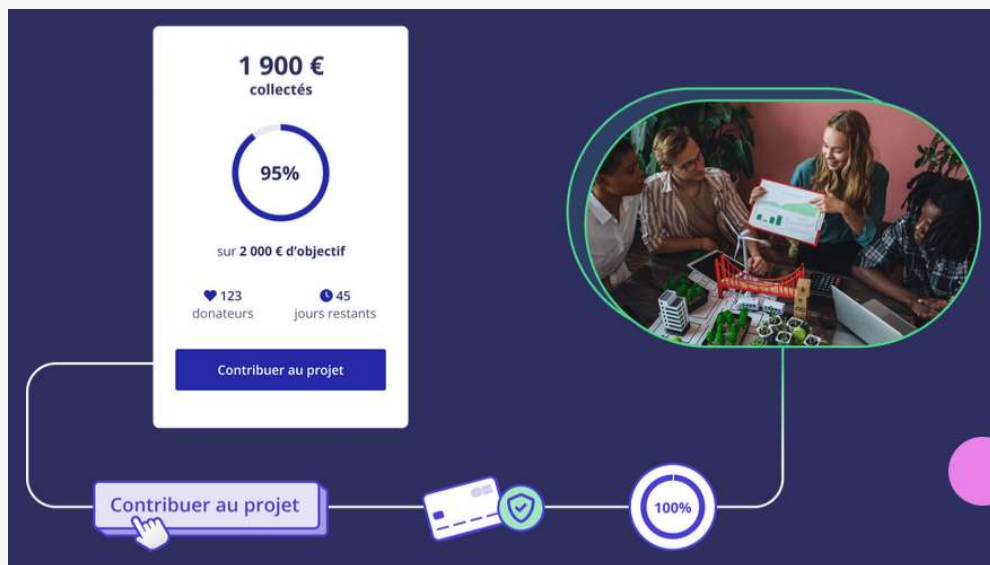


Participer à l'économie
différemment

D'après le Financement Participatif France (FPF), la définition est la suivante : « *Le financement participatif est un outil de collecte de fonds opéré via une plateforme internet permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés* » .



Définition



Source : <https://www.helloasso.com/>

Le schéma type :

- Les porteurs de projet s'adressent à la plateforme avec une présentation et un objectif de levée de fonds.
- Après une sélection plus ou moins poussée, les projets sont mis en ligne sur la plateforme pour une durée déterminée et un montant total.
- Les internautes font des promesses de souscription. Si l'objectif est atteint, les fonds recueillis sont versés au porteur de projet sinon les sommes sont mises en attente d'un nouveau choix de l'internaute ou remboursées à sa demande.
- En cas de succès, la contrepartie est livrée

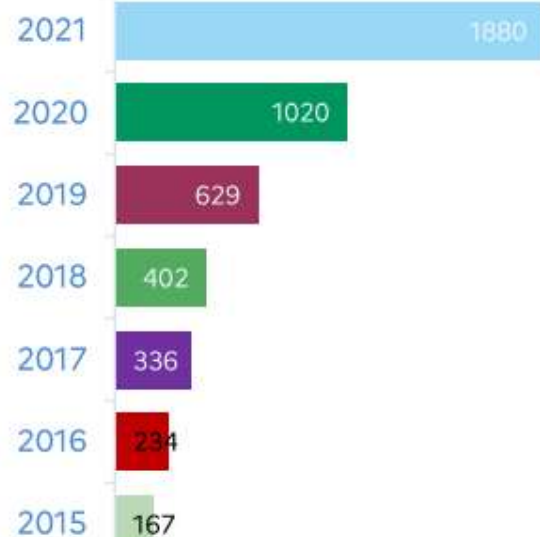


En chiffre

2 355 millions d'euros collectés en France en 2022 (contre 1 020 millions en 2020) :

- des dons : 106,7 millions d'euros
- des prêts : 2 098,7 millions d'euros
- de l'investissement en capital : 150 millions d'euros

Source : Baromètre 2022 – Financement Participatif France

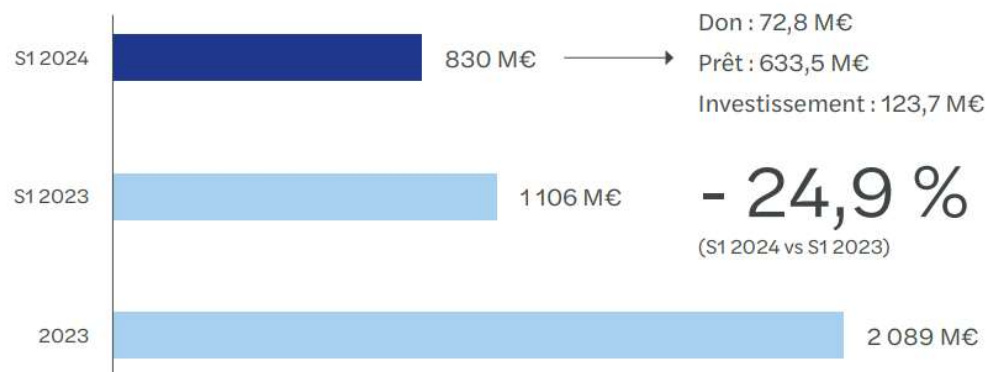


Evolution des fonds collectés en financement participatif en France (M€)

FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE et MAZARS, 2021.

<https://financeparticipative.org>

Le financement participatif Les fonds collectés au S1 2024 (en millions d'euros)



ROSALIE DES ALPES



En chiffre



ROSALIE DES ALPES

	Hello Asso			
MONTANT TOTAL COLLECTÉ	2 000 000 000 € (2025)	5 000 000 000 € (2025)	480 000 000 € (2024)	250 000 000 € (2022)
NOMBRE DE DONNEURS	14 000 000 (2025)	70 000 000 (2025)	9 000 000 (2024)	22 000 000 000 (2022)
SÉLECTION DES PROJETS À L'ENTRÉE	Non	Non	Oui	Non
CONDITION DE VERSEMENT	Versement intégral sans condition d'objectif à la demande ou automatiquement tous les 10 du mois	Versement moins commissions	Versement à l'atteinte de l'objectif moins commissions	Versement moins commissions
FRAIS DE LA PLATEFORME	0€	2,9 % du montant de la cagnotte + 0,30 \$ sur chaque don	5% du montant de la cagnotte + 3% de frais techniques et monétiques	1,9% à 4% du montant de la cagnotte
CONTREPARTIES POUR LES DONNEURS	Possible	Non	Possible	Non
MISE EN AVANT DES CAMPAGNES SUR LE SITE INTERNET	Possible	Oui	Oui	Possible
LIMITE DE DURÉE	Illimité	Non	60 jours max	Non

<https://www.helloasso.com/>



En chiffre



ROSALIE DES ALPES

Au global

27

Appel à projet
Entre 2013 et 2022

167 164 €

récolté
(Brut - Hors frais liés)

2 487

Contributeurs

Les appels à projet sont réalisés en
moyenne a

97,89 %

En Moyenne

Un appel à projet récolte

6 191,26 €

Par

92

contributeurs

Soit un don moyen de

67,22 €

Les Records

7

c'est le nombre d'appel à projet du CEN Auvergne

"Vieilles forêts en Auvergne"

c'est le projet ayant récolté le plus de participation
En montant 38.187 € et en contributeurs 286
Et il n'est pas terminé !

156,19 €

C'est le record du montant moyen des
contributeurs pour le projet "Chloé Fève pour les
papillons" du CEN Lorraine



FEUILLE DE FRÊNE

Le financement participatif au service de la biodiversité

Etat des lieux

Auriane Bugnet et Manon Liberge

Octobre 2022



2017



ROSALIE DES ALPES



FEUILLE DE FRÊNE

Panorama



Convention de mécénat « dédiée »



Partenariat pluriannuel
depuis 2020



3 conventions
de mécénat

Appel à projets pluriannuel
vers les CEN des régions
d'implantation
Cahier d'activités Nature
ATE



1 campagne de
financement participatif



ROSALIE DES ALPES



Panorama



AAC - ÇA GERME [EP6] - Préserver et restaurer les arbres têtards dans le Puy-de-Dôme

France Nature Environnement 1,84 k abonnés



ROSALIE DES ALPES



Préservez les vieilles forêts en Bourgogne-Franche-Comté

par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

3 040 C collectés



Collecte en cours

<https://www.helloasso.com/associations/conservatoire-d-espaces-naturels-de-bourgogne/collectes/preservons-les-vieilles-forets-en-bourgogne-franche-comte>

Calendrier de l'Avent

1€ donné = 2€ reversés



Renforcer les populations sauvages de Tortue d'Hermann en Corse

par Conservatoire d'espaces naturels de Corse - CEN Corse

Jusqu'au 31 décembre, vos dons sont doublés par 1% for the Planet au profit de notre association : 1€ donné = 2€ reversés !

L'association Conservatoire d'espaces naturels Corse

Le Conservatoire d'espaces naturels Corse œuvre pour enrichir les connaissances sur la biodiversité insulaire et protéger les espaces naturels. L'association sensibilise également tous les publics à l'importance de préserver la biodiversité et accompagne les politiques publiques en matière d'environnement.

Partager

100 € collectés

1%

Objectif : 10 000 €

Contribuer au projet

Fin dans 34 jours
1 contributeur

Boutique soutien HelloAsso ?



Les bonnes pratiques



1. Le projet : une histoire claire avant d'être un besoin

Le point de départ n'est pas votre besoin de financement, mais l'impact que ce projet va créer. Un contributeur ne finance pas un budget, il adhère à une vision. soyez concret : « financer 100 repas chauds » est plus puissant que « nous aider à lutter contre la précarité ».

2. L'objectif financier : un cap réaliste et transparent

Définissez un objectif principal qui correspond au budget minimum viable pour réaliser votre projet. soyez transparent en détaillant à quoi servira chaque don. prévoyez aussi des paliers supérieurs : « si nous dépassons l'objectif et atteignons 5 000 €, nous pourrions financer un événement de distribution ».

3. L'équipe de campagne : la force du collectif

Une seule personne ne peut pas tout faire. constituez une petite équipe dédiée avec des rôles clairs : une personne pour rédiger les textes et communication, une pour animer les réseaux sociaux, une pour contacter directement le premier cercle. le succès est un travail d'équipe.

Source : <https://www.helloasso.com/>



Les bonnes pratiques



4. Le storytelling visuel : une image vaut mille dons

Préparez vos visuels avant le lancement. une vidéo courte (moins de 2 minutes), authentique et tournée avec un smartphone, aura plus d'impact qu'un long texte. utilisez des photos de qualité de votre équipe en action. montrez l'humain derrière le projet.

5. Choisir sa plateforme est un choix stratégique

Frais, modèle économique (« tout ou rien » vs « au fil de l'eau »), services associés. en tant que plateforme 100% gratuite, helloasso se positionne comme un partenaire aligné sur les valeurs du secteur social et associatif.

6. La communication : un plan d'action jour après jour

Une bonne communication se planifie. préparez un calendrier de messages clés pour chaque semaine. l'emailing est le canal le plus direct pour transformer l'intérêt en don. utilisez les réseaux sociaux pour raconter les coulisses, pas seulement pour demander de l'argent.

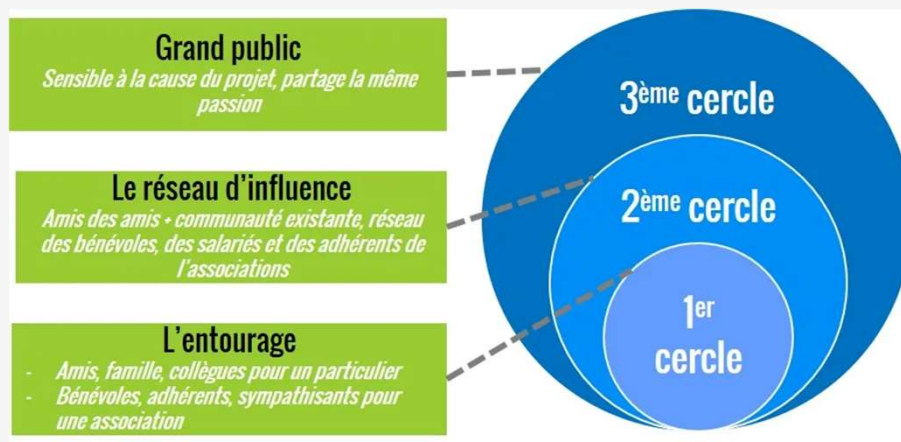
Source : <https://www.helloasso.com/>



Les bonnes pratiques



Stratégie des 3 cercles



- Le **premier cercle** correspond à l'**entourage proche** (famille amis, adhérents),
- le **second** correspond à l'**entourage moins proche** (collègues, sympathisants, participants aux événements de l'association, amis de vos amis),
- le **troisième** représente le **grand public**. Le principe est de contacter successivement ces 3 cercles pour maximiser vos chances de collecte !

Votre entourage proche est déjà convaincu par vos actions, il crédibilisera votre projet en vous soutenant dès le lancement de la campagne. Ils seront les premiers à visiter votre page de crowdfunding et à faire un don.

Source : <https://www.helloasso.com/>



Les bonnes pratiques

7. L'animation et les partenariats : maintenir la flamme

Une campagne est un marathon. célébrez chaque palier (25%, 50%, 75%...). créez des mini-événements ou des défis. contactez des entreprises locales ou d'autres associations pour qu'elles relaient votre campagne ; un seul partage d'un partenaire peut faire décoller votre collecte.

8. Les contreparties : des récompenses qui ont du sens

Soignez votre offre de contrepartie. au-delà du matériel, pensez à des récompenses immatérielles qui créent du lien : une mention sur votre site, une invitation à l'inauguration, une rencontre avec l'équipe, un atelier découverte...

9. L'après-campagne : transformer les donateurs en ambassadeurs

Le travail ne s'arrête pas au dernier don. remerciez chaque contributeur personnellement. livrez les contreparties promises dans les temps. surtout, montrez l'impact : envoyez des photos et des nouvelles du projet une fois réalisé. c'est ainsi que vous bâtirez une communauté fidèle pour vos futurs projets.



10.

REÇUS FISCAUX :

Lorsqu'elle est reconnue comme étant d'intérêt général, une association peut délivrer des reçus fiscaux. Ils permettent au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôt pour don d'un montant en principe égal à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Source : <https://www.helloasso.com/>

COMMENT UN PARTENARIAT NATIONAL PEUT VENIR SOUTENIR DES PROJETS TERRITORIAUX, L'EXEMPLE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE



FONDATION



**DU
PATRIMOINE**



MISSION : SAUVEGARDER ET VALORISER TOUS LES PATRIMOINES



MISSION : SAUVEGARDER ET VALORISER TOUS LES PATRIMOINES



- Fondée en **1996**
- **43 600 projets** réalisés depuis la création
- **127 M€** mobilisés pour le patrimoine en 2024



ORGANISATION



BOCALIE DES ALPES



 Pour en savoir plus

ET LE PATRIMOINE NATUREL ?

Une mission historique

...qui se renforce ces dernières années



ROSALIE DES ALPES



FEUILLE DE FRÊNE

LES AIDES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE



Aider à financer les projets :

- Collectes de don
- Mécénat entreprises
- Loto du patrimoine
- Label (propriétaires privés)
- Appels à projets nationaux



Informier :



**PORTAIL DU
PATRIMOINE**

par la Fondation du patrimoine

& réseau de bénévoles



EXEMPLE : LA PRAIRIE BRUNEAU À CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE ET MAUGES-SUR-LOIRE (MAINE-ET-LOIRE)



FONDATION DU PATRIMOINE

Prairie Bruneau à Champtocé-sur-Loire et Mauges-sur-Loire

Participez à l'acquisition d'une île en vallée de la Loire

MAUGES SUR LOIRE - Maine-et-Loire



Montant des dons: **3 505 €** Objectif: 15 000 €

Donateurs: 43 47 jours restants

[Faire un don](#)

Paiement 100% sécurisé

Stopages naturels Collectes en cours Biodiversité végétale Patrimoine naturel et Biodiversité

3 raisons de soutenir ce projet

- 1** Garantir la protection durable et pérenne de zones humides
- 2** Maintenir une activité de pâturage présente depuis des siècles
- 3** Contribuer à la reconnaissance du site comme zone de protection forte

[Le projet](#) [Les commentaires](#) [Favoris](#) [Faire un don](#)

Partager ce projet

♦♦ **Le projet : sauvegarde des prairies inondables remarquables**

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire souhaite préserver le site de la Prairie Bruneau au moyen de l'acquisition foncière afin d'en garantir la protection durable et pérenne. Ce site, constitué de plus de 90 hectares de zones humides uniques, est un lieu naturel majeur pour la sauvegarde du patrimoine naturel. Le Conservatoire accompagnera sur ce site l'installation d'un éleveur bovin, car le maintien d'une activité de fauche et de pâturage extensifs est la condition sine qua non de la préservation de la biodiversité et des paysages du site. De plus, l'acquisition de la Prairie Bruneau viendra empêcher la réalisation d'aménagements

♦♦ **Total des financements apportés par la Fondation du patrimoine**

Collecte en cours	3 505 €
Mécénat et autres aides	70 000 €
Montant global	73 505 €

💡 **Accès
page en ligne**



EXEMPLE : ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA COLLINE DE MIRABEL À RIOM (PUY-DE-DÔME)



**RIOM LIMAGNE
& VOLCANS**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



© François Guellin



© CEN Auvergne



 **Accès
page en ligne**

CONTACTER LA FONDATION DU PATRIMOINE



Pour contacter la délégation régionale de la
Fondation du patrimoine la plus proche :
[cliquez ici](#)

